



## RENTREE 2017 CTSD carte scolaire

**Le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) se réunira le mercredi 1<sup>er</sup> février à l'Inspection académique pour statuer le projet de carte scolaire du Directeur académique qui n'est toujours pas dévoilé !**

### Répartition académique des postes

Le Comité technique académique s'est réuni le **mardi 24 janvier**. Sur les 255 postes alloués au primaire dans l'Académie d'Aix-Marseille,

- **200 postes sont attribués aux Bouches du Rhône,**
- 38 au Vaucluse,
- 5 aux Alpes de Haute Provence
- 2 aux Hautes Alpes
- 10 postes sont réservés à des missions académiques, rattachées au Rectorat, sans aucune lisibilité claire à ce jour (missions liées au numérique, postes adaptés, formation, Education prioritaire...).

### Analyse de l'Administration, toute en « louanges » :

Le Recteur et les DASEN des 4 départements de l'Académie se sont félicités de cette dotation ministérielle et ont loué les efforts du gouvernement en matière de politique éducative, notamment en termes de moyens.

M. LAUNAY (DASEN 13) a repris les termes de la Ministre de l'Education nationale en qualifiant la rentrée 2017 de « *très belle rentrée* ». Il annonce des résultats visibles d'ici 3 ou 4 ans, sur les futures cohortes des élèves, de cette politique éducative du quinquennat.

M. BECK (DASEN 84) s'est inquiété de l'avenir de ces mesures dans les prochains mois, compte tenu des échéances électorales !

### Analyse de FORCE OUVRIERE, basés sur les besoins des écoles :

Les délégués FO sont intervenus pour savoir si les 255 postes alloués allaient servir :

- à ouvrir plus de classe et alléger ainsi les effectifs ?
- à créer des postes de remplaçants en nombre insuffisant actuellement ?
- à créer des postes d'enseignants spécialisés pour prendre en charge, en fonction de leurs problèmes et besoins, les élèves en difficulté scolaire ou handicapés, aujourd'hui inclus « par défaut » dans les classes ordinaires ?
- à rétablir les départs en stage CAPA-SH en conséquence ?
- à reconstituer des RASED complet par circonscription (psychologue, maitres E et G) ?
- à augmenter les volumes de décharge de direction ?

A toutes nos questions, le Recteur a indiqué qu'une grande partie des postes seraient alloués à la poursuite du « *pilotage et de l'encadrement pédagogique* » (postes PARE, brigades remplacement, scolarisation des moins de 3 ans...), donc à la mise en œuvre des orientations de la loi de « Refondation de l'école ».

Une portion congrue serait quant à elle réservée à l'ouverture de classes pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés.

**Pour FO, cela n'est pas suffisant ! Nous continuons de revendiquer :**

- **Ouverture des classes nécessaires**
- **Maintien des classes menacées de fermeture**
- **Création des postes nécessaires (remplaçants, RASED, spécialisés...)**

### Répartition départementale des postes

Un groupe de travail précédant le CTSD a été convoqué le **jeudi 26 janvier 2017**. Celui-ci s'est pourtant tenu dans des conditions « atypiques » : en l'**absence du DASEN et sans aucune information concernant la ventilation précise des 200 postes !**

Le SNUDI FO a pu faire remonter des rectifications et mises à jour dans les tableaux des effectifs pour les dossiers en sa possession. Nous n'avons pu argumenter sur aucune mesure puisqu'aucune mesure n'a été proposée !

Les délégués du personnel ont contesté les conditions de la tenue de cette instance réglementaire. **Faut-il y voir une volonté manifeste du DASEN de refuser la discussion et de décider arbitrairement la répartition des postes ?**

Le SNUDI FO exigera l'examen et la défense de tous les dossiers que les écoles lui ont confiés lors du CTSD du 1<sup>er</sup> février puis du CDEN carte scolaire du lundi 6 février.

#### **1ers éléments récoltés :**

Le DASEN privilégie les priorités nationales (postes PARE, brigades REP+, brigades départementales). Des classes « accueillantes » de septembre 2016 seraient pérennisées en ouvertures de postes pour la rentrée 2017.

#### **Décisions globales :**

**Ouvertures fermes = 53**

**Ouvertures conditionnelles à suivre = 34**

**Fermetures fermes = 14**

**Fermetures conditionnelles à suivre = 3**

**→ Pour le détail des écoles concernées, voir les tableaux en PJ**

Le SNUDI FO a contacté des écoles menacées par des fermetures fermes ou à surveiller, afin de recueillir suffisamment d'éléments et d'informations pour les défendre lors des prochaines instances (CTSD et CDEN)

**Les interventions du syndicat ont déjà porté leurs fruits :**

C'est le cas de l'école maternelle **Ste Marguerite (Marseille 6)** dont la fermeture d'une classe ne sera finalement pas actée !

**Si votre école est touchée par une mesure de carte scolaire, prenez contact TRES RAPIDEMENT avec vos délégués FO « carte scolaire »**

**Paule LOZANO : 06.33.75.97.02 Vannina PELONNE-CARRIER : 07.81.69.89.38**

**[contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)**

#### **ATTENTION :**

L'Administration cherche à boucler au plus vite les opérations de carte scolaire avant les vacances de février !

Le SNUDI FO 13 soutiendra toute les initiatives des collègues et des parents d'élèves pour défendre leur école, les postes, les ouvertures nécessaires et les non fermetures de classes.

**Un préavis de grève du SNUDI FO 13 couvre toute la période des opérations de la carte scolaire 2017 pour vous permettre, si vous le décidez, de manifester pour revendiquer une ouverture ou contester une fermeture de classe.**

La déclaration d'intention de grève (en PJ) doit parvenir à votre IEN **48h avant le début de la grève**. Contactez vos élus locaux, les représentants des parents d'élèves pour organiser la mobilisation. Contactez le syndicat pour organiser le rassemblement et obtenir une audience auprès du DASEN.

***Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :***

***Syndiquez-vous au SNUDI-FO !***

***Le syndicat indépendant de tout gouvernement !***

***Carte 2017 disponible → [>ICI<](#)***

#### **Mes avantages :**

**1/** Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois non commencés en 2017)

**2/** Paiement par virement bancaire. (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)

**3/** 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.

**4/** Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

**Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!**